

Procès-Verbal du Conseil d'École du Jeudi 13 juin 2024

Présents :

- Mesdames, BOUCHAUD Annabelle, TORRES Marielle, Messieurs GARNIER Fabrice et LEBLOIS Mathias, Enseignants.
- Monsieur MERCIER Yves, Maire de la commune
- Madame BERNON Martine, adjointe aux affaires scolaires de la commune
- Mesdames AVRAIN Nathalie, BONO Claire, BRIATTE Sonia, EDOUGNI Jamila, FRANTZ Aurélie, LOYWYCK Kelly, MOULIN Julie, SEUX Jessica, Messieurs FONTANA Franck, JOSLEY Frédéric, SOULI Chawki et TOURNIER Jérôme, Parents d'élèves élus.

Excusées :

- Mesdames ANDRE Marion, COMAS Céline et HANNECART Marion , Enseignantes
- Madame SEUX Jessica, Parent d'élèves élu.

I - Procès-Verbal : approbation du procès-verbal du 2ème Conseil d'Ecole

Le Procès-Verbal du dernier conseil d'école est validé à l'unanimité.

II – Projet et vie de l'école

a. Bilan des actions des projets de classe

- Projets réalisés depuis le 2ème Conseil d'Ecole

- Les classes de Mme HANNECART, M GARNIER et Mme TORRES ont bénéficié d'un cycle musique avec M PARAVY Alain financé par Planet'Jeunes et Loisir Musique.
- Certaines classes de l'école ont participé au rallye mathématique.
- Les élèves de Mme TORRES ont construit le Carnazozo pour le char du Carnaval.
- Toute l'école a participé à l'opération « Petit déjeuner de mon copain ».
- Tous les élèves de l'école ont vu le film « Kina et Yuk » au cinéma Le Pathé à Chambéry le mercredi 31 janvier 2024.
- Les classes de M LEBLOIS Mathias et Mme COMAS Céline ont vu le spectacle « Boite à gants » le vendredi 16 février 2024 à la salle de spectacle Saint Jean à la Motte Servolex.
- Les classes de M GARNIER Fabrice et Mmes TORRES Marielle et HANNECART Marion ont vu le spectacle « Le monde du silence gueule » le lundi 4 mars 2024 au Casino d'Aix les Bains.
- Les classes de M LEBLOIS Mathias et Mme BOUCHAUD Annabelle ont vu le spectacle « Hansel et Gretel » le vendredi 29 mars 2024 à Malraux à Chambéry.
- Les CP et CE1 ont participé à la sortie USEP « Les Robinsons de Buisson Rond » le jeudi 2 mai 2024. Les activités extérieures ont été annulées à cause de Vigipirate.
- Toutes les classes ont voté pour « Les Incorruptibles », finalisant le travail de l'année.
- Tous les CM1 et CM2 des classes de M GARNIER Fabrice, Mme HANNECART Marion et Mme TORRES Marielle sont partis en classe de découverte sur le thème « Histoire, Sciences et Patrimoine » du 3 au 7 juin 2024 à Paris.
- Tous les CM2 ont visité le collège Marlioz le lundi 10 juin 2024.

- Projets à venir :

- La classe de Mme COMAS Céline et les CE2 de Mme HANNECART Marion partiront en séjour court sur le thème « L'eau dans tous ses états » du 13 au 14 juin 2024 à Champagny en Vanoise. Une journée à Chanaz, le 27 juin 2024 finalisera ce séjour.
- Un spectacle de musique, finalisant les interventions d'Alain PARAVY, aura lieu le lundi 17 juin 2024 à 19h au complexe Noël Mercier.
- Les classes de M LEBLOIS Mathias et Mme BOUCHAUD Annabelle partiront en séjour court sur le thème « Arts plastique et découverte du milieu montagnard » du 19 au 21 juin 2024 à Lanslebourg.
- Les élèves de CM2 feront une sortie vélo pour valider le SRAV le 20 juin 2024.
- Une matinée « Koh-Lanta » aura lieu le lundi 24 juin 2024, financée par l'APE.
- Un échange GS / CP aura lieu le mercredi 26 juin 2024.
- Un après-midi jeux kermesse est prévu le lundi 1er juillet 2024 avec les élèves de GS.
- Le pot des bénévoles aura lieu le lundi 1er juillet 2024 à 17h.

III – Fonctionnement de l'école

a) Bilan des exercices de sécurité

Un exercice de PPMS confinement a eu lieu le mardi 26 mars 2024.

b) Bilan financier de la coopérative

Il y a à l'heure actuelle 8 502,74 € dans la coopérative scolaire.

c) Bilan financier des budgets municipaux

La Mairie donne un budget de 48,67 € par enfant scolarisé pour les fournitures scolaires (8/12^{ème} sont versé en janvier en fonction du nombre d'enfants scolarisés à partir du 1^{er} janvier et 4/12^{ème} sont donnés en septembre en fonction du nombre d'enfants scolarisés à partir du 1^{er} septembre) soit un total de 4 445 € pour ce début d'année. 971,60 € ont été dépensés, le reste est engagé pour la rentrée scolaire 2024.

En transport, nous disposons de 9 000 €. 2 343 € ont été dépensés ,3 400 € sont engagé. Il reste 3 257 €.

d) Travaux

- Il y a eu une grosse inondation dans la classe de M LEBLOIS suite à l'orage du dimanche 9 juin 2024. Cela a abimé beaucoup de matériel : les fichiers et les livres.
- L'équipe enseignante et le conseil des élèves, soutenus par la Mairie et les parents élus, travaillent sur le réaménagement de la cour de récréation. Un dossier « Notre école faisons la ensemble » est en cours de rédaction. Mme TORRES fait appel à la société Manutan Collectivités pour l'aider dans ce projet. Elle est en attente d'un RDV.

e) Préparation du bureau des élections pour l'année n+1

Les modalités de l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école doivent être votées en Conseil d'Ecole.

Le vote peut prendre trois formes :

- en présentiel
- par correspondance
- par voie électronique.

Résultats du vote :

- en présentiel : 0/17 voix
- par correspondance : 17/17 voix
- par voie électronique : 0/17 voix

Il est donc voté, à l'unanimité, le vote par correspondance pour les élections des représentants d'élèves au conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025.

f) Projet d'école

Il a été rédigé en début d'année et rendu à l'IEN aux vacances de Noël. Début juin, quelques modifications ont été demandées. Elles sont en cours de rédaction pour validation.

Le projet d'école sera présenté au 1er CE de l'année 2024 – 2025.

IV – Organisation de la rentrée scolaire :

a) Structure de l'école

La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre 2024 à 8h30. 6 classes sont prévues. Nous ne connaissons pas les effectifs exacts (des inscriptions / des départs peuvent encore avoir lieu et bousculer les répartitions). De ce fait, les listes seront affichées le jour de la rentrée sur les fenêtres de chaque classe.

A l'heure actuelle, sont inscrits à l'école élémentaire de Voglans pour la rentrée :

29 CP

30 CE1

26 CE2

32 CM1

26 CM2

Ce qui fait au total : 143 élèves.

Les listes de fournitures seront données d'ici la fin de l'année dans les cahiers de liaison, affichées dans le tableau extérieur et données en Mairie et mises en ligne sur le portail citoyen.

V – Intervention de la Mairie

La lecture d'un mail, envoyé par une intervenante TAP, est faite par Mme Bernon. Elle s'étonne du comportement de plus en plus perturbateur de nombreux enfants et de l'attitude certains parents qui même lors que leur enfant reconnaît son attitude sont dans le déni le plus complet. Elle rappelle le règlement des activités périscolaires qui ne sont pas obligatoires /

SANCTION ET EXCLUSION

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers les encadrants, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités fera l'objet :

- d'un rappel à l'ordre à l'enfant par la coordinatrice,
- en cas de récurrence, les parents seront informés par la coordinatrice,
- si pas d'amélioration, une rencontre sera organisée avec le maire ou son représentant, la coordinatrice et les parents ou représentants légaux de l'enfant et l'enfant. Il pourra être éventuellement décidé d'une exclusion temporaire ou définitive.

On discute de ces problèmes de comportements d'élèves qui sont aussi prégnants en classe. Une discussion s'ensuit sur l'amélioration du rythme scolaire (augmentation du temps de classe, le matin et diminution du temps de cantine) et le réaménagement de la cour du haut. Nous sommes convaincus que si les élèves s'ennuient moins et attendent moins le retour en classe l'après-midi, ils seraient à même d'être plus concentrés et plus efficaces dans leur travail et qu'il y aura aussi moins de gestions de conflits.

Mail pour information :

« Bonjour Martine,

J'ai pris la décision de ne pas continuer mes interventions l'an prochain. Les comportements de plus en plus excessifs des enfants me sont devenus insupportables !

Entre ceux qui parlent systématiquement en même temps que moi pendant toute la durée de la séance, ceux (la grande majorité) qui sont incapables de rester dans la même posture plus de 1mn30, ceux qui se moquent de chaque mot qui sort de ma bouche, ceux qui se roulent par terre n'importe quand sans raison, ceux qui pètent ou qui rotent et en rigolent pendant de longues minutes, ceux qui refusent de réaliser un exercice parce que ça ne les intéresse pas (dixit), ceux qui mentent effrontément et ceux qui revendiquent leur HPITDHA pour "savoir" mieux que tout le monde ou ne pas faire ce qu'on leur demande... je n'en peux plus !

Je jette l'éponge !

Peut-être suis-je trop vieille... Mais je sors souvent très triste des séances avec une question qui me taraude : "Qu'est-on en train de faire à nos enfants ?"

Ma décision est donc prise. Je vous souhaite une bonne continuation. »

VI – Questions des parents

1) Dans le cas où l'enseignant(e) est absent(e) et qu'il n'y a pas de possibilité de dispatching (ou simplement pour alléger les classes), est-il possible d'annuler les frais de cantine hors délai ? Une amélioration sur la réservation et annulation de la cantine est-elle envisageable ?

Les repas sont commandés la veille avant 9h et livrés à 8h00 le jour J : ils sont préparés la veille et donc ne peuvent être décommandés, ils seront facturés.

Les élèves pouvant être accueillis à l'école ils peuvent manger le midi quand leur enseignant(e) est absent(e) et éventuellement repartir après.

Nous en profitons pour avertir les parents qu'en cas de sortie scolaire, la Mairie est avertie par Mme TORRES et la cantine annulée par nos soins. Systématiquement des enfants sont réinscrits par leurs parents : le repas sera facturé.

2) Serait-il possible d'avoir le planning du périscolaire plus tôt ? Il fut difficile pour certaines familles en apprenant le dimanche que les enfants auraient roller le lendemain, d'avoir le matériel.

Il y a eu un oubli sur la diffusion de ce planning.

Pour information, si cela arrive, l'intervenante a toujours quelques paires de rollers à prêter momentanément.

3) Où en est-on sur l'installation des fontaines ? Quelle solution en cas de fortes chaleurs ?

Il faut attendre la mise en eau de la médiathèque. Les travaux auront lieu durant les vacances d'été. A midi, les élèves qui mangent à la cantine peuvent remplir leur gourde et ceux qui mangent à la maison peuvent le faire chez eux.

4) Lorsque les élèves sont sur le plateau sportif et dans la cour en général, est-ce que les effectifs sont suffisamment importants pour pouvoir surveiller tout le monde ? Et peut-être éviter d'éventuels conflits voire même des dégradations qui peuvent arriver pendant ce laps de temps.

Même si nous savons bien que ces moments sont importants pour petits comme pour grands afin de relâcher la pression accumulée durant une journée de travail.

Ces temps sont toujours des temps de travail pour les adultes concernés.

Sur le temps de récréation : il y a peu de gestions de conflits. Les classes sont 2 et sous la surveillance de 2 enseignants par plateau.

Sur le temps de la cantine, il n'y a pas de taux d'encadrement obligatoire. La Mairie a adopté la règle des agréments CAF : 1 pour 18 élèves en élémentaire, 1 pour 10 en maternelle.

Les enseignants proposent qu'un groupe puisse aller en bibliothèque, au calme (certains élèves ont besoin d'être au calme).

On rebondit sur ce qui a été dit avant lors de la lecture du mail de l'intervenante TAP et sur l'aménagement de la cour et de la longueur de la pause méridienne.

Bilan de l'année :

L'équipe enseignante remercie chaleureusement toutes les personnes qui l'ont aidée durant cette année scolaire afin de mener les sorties et actions proposées aux enfants.

Elle remercie la Mairie et l'APE pour leurs implications financières qui lui permettent d'enseigner dans des conditions optimales.

Elle remercie l'entreprise Eiffage, la carrosserie Méria et toutes les personnes ayant fait un don pour leur aide financière pour la classe de découverte à Paris.

Elle remercie chaleureusement les parents ayant pris des congés pour nous accompagner en classe de découverte.

Elle remercie tous les parents d'élèves pour l'investissement dont ils ont fait preuve auprès de leur(s) enfant(s).

La Présidente du Conseil d'école
Mme TORRES Marielle



La secrétaire du Conseil d'école
Mme BRIATTE Sonia

